



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 29 juillet 2014, à 9 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.02** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) pour la tenue d'animations socio-culturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Soeurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle. (1143461043)
- 30.02** Approuver les périodes relatives à l'utilisation des stationnements municipaux dans le cadre de l'événement « Highland Games » qui se tiendra les 2 et 3 août 2014 au parc Arthur-Therrien ainsi que pour le concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le 8 août 2014 au parc de West Vancouver. (1143461045)

40 – Réglementation

- 40.01** Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington. (1143461044)
- 40.02** Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461042)

70 – Autres sujets

- 70.01** Seconde période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1143461043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des loisirs et des événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) pour la tenue d'animations socio-culturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Soeurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) pour la tenue d'animations socio-culturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Soeurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle.
2. D'autoriser le versement de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) (F 283645) à cet effet.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-07-28 13:32

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143461043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des loisirs et des événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) pour la tenue d'animations socio-culturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Soeurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) sollicite un appui financier pour continuer d'offrir ses services et d'organiser diverses activités (Espace-Famille, marché familial biologique, etc.) destinés aux familles du quartier de L'Île-des-Soeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 210439 - 4 octobre 2011 - Accorder la permission à l'organisme Art of raising children (ARC) pour la tenue d'un marché public à L'Île-des-Sœurs le dimanche 23 octobre 2011, entre 9 h et 17 h, dans l'espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar

CA12 210084 - 6 mars 2012 - Accorder la permission à l'organisme Art of Raising Children d'organiser une cabane à sucre avec vente des produits de l'érable et animation familiale, le mardi 13 mars 2012, entre 13 h et 20 h, dans l'espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar.

CA12 210086 - 6 mars 2012 - Accorder la permission à l'organisme Art of Raising Children d'organiser une vente de plants de fruits et légumes, le dimanche 20 mai 2012, ainsi que la permission de présenter six marchés publics les dimanches 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre et 14 octobre 2012, devant le Centre communautaire Elgar.

CA12 210251 - 5 juin 2012 - Accorder la permission à l'organisme « Art of Raising Children » (L'Art d'élever les enfants) d'organiser un cinéma en plein air et d'utiliser un BBQ, afin de servir des aliments gratuitement aux participants, le mercredi 25 juillet 2012, entre 19 h et 22 h 30, dans le parc de West Vancouver, du quartier de L'Île-des-Sœurs, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant

CA13 210075 - 5 mars 2013 - Ordonnances permettant un rassemblement, la dérogation sur le bruit et/ou l'occupation du domaine public, selon le cas, lors de divers événements publics extérieurs (cabane à sucre).

CA13 210115 - 9 avril 2013 - Ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs a) Marchés publics (Farmers' Market), les dimanches, entre 9 h et 15 h, du 4 août au 13 octobre 2013; b) Vente de plants de fruits et de légumes, le dimanche 12 mai 2013, de 9 h à 15 h (remis au dimanche 19 mai 2013 en cas de pluie);

CA13 210196 - 4 juin 2013 - Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1133461021) - a) Fête familiale - dans l'espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar - le mercredi 19 juin 2013 de 13 h à 20 h - BBQ et vente de nourriture afin d'amasser des fonds pour leurs activités . *L'événement sera remis au lendemain en cas de pluie.* b) Cinéma en plein air - parc de West Vancouver - le mercredi 24 juillet 2013 de 13 h à 22 h - BBQ - *L'événement sera remis au lendemain en cas de pluie*

CA13 210232 - 2 juillet 2013 - Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme reconnu Art of Raising Children (L'Art d'élever les enfants), dont 500 \$ correspondent au premier versement de sa contribution financière 2013 dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013. (1133461028)

CA13 210428 - 3 décembre 2013 - Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1133461040) a) Chorale de Noël (Christmas sing-along event) avec la Chorale Chantefleurs - le vendredi 13 décembre 2013 de 15 h à 18 h ; b) Événement « Marché public » (Farmers' market show event) - le dimanche 15 décembre 2013 de 10 h à 14 h.

CA14 210122 - 19 mars 2014 - Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461017)

CA14 210227 - 3 juin 2014 - Accorder le solde de la contribution financière 2013 aux organismes reconnus et inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013, pour un total de 283 634,50 \$. (1143461001) - Montant de 723,00 \$ accordé à L'Art d'élever des enfants (AEE) / Art of Raising children (ARC).

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) organise divers cours, ateliers, concours et activités dont les Marchés publics (Farmers' Market) où se réunissent des fermiers certifiés biologique. On y retrouve des fruits, des légumes, des herbes, des fleurs, de la viande et des oeufs offerts par des fermiers et des éleveurs, dont plusieurs sont certifiés biologiques. Une grande diversité de produits du terroir sont aussi disponibles, incluant du pain, du fromages et des confitures.

En 2014, ces Marchés publics se tiendront les dimanches entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre, dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle [CA14 210203]. De l'animation socio-culturelle est également offerte durant ces événements.

Afin de pouvoir offrir ses services et organiser des activités familiales encore cette année, l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) sollicite un appui financier de la part de l'arrondissement de Verdun.

Après analyse de leurs différentes demandes, les élus souhaitent pour le moment offrir leur soutien à l'activité de marché fermier uniquement. Ils s'entendent pour accorder une contribution, non récurrente, au montant de 5 000 \$. Conséquemment, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social assurera le suivi du présent dossier décisionnel à cet effet.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 5 000 \$, non récurrents, sont disponibles au budget de fonctionnement ; cependant, un virement est requis comme suit :

Provenance - Contributions projets spéciaux

2436	0010000	305705	07001	61900	016491	0000	000000	027168	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Imputation - Contributions projets spéciaux - organismes communautaires

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027168	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

La demande d'achat portant le numéro 340045 est préparée à cet effet. Le numéro de fournisseur de l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) est 283645.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un contexte de développement durable, ces marchés publics animent le quartier et donnent un accès direct aux familles et résidents à des aliments frais et biologiques. Ce qui facilite la promotion d'une vie saine auprès de notre communauté tout en permettant de soutenir les agriculteurs locaux et d'encourager l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, dont un exemplaire sera remis à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LEDUC
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-24

Nicole OLLIVIER
Directrice de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1143461045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des parcs_des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les périodes relatives à l'utilisation des stationnements municipaux dans le cadre de l'événement "Highland Games" qui se tiendra le 3 août 2014 au parc Arthur-Therrien ainsi que pour le concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le 8 août 2014 au parc de West Vancouver.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'approuver les périodes pendant lesquelles les participants aux jeux écossais (Highland Games) auront accès aux stationnements municipaux mentionnés ci-dessous durant l'événement, à savoir : le dimanche 3 août 2014, de 7 h à 22 h.
2. D'approuver, dans le cadre des jeux écossais (Highland Games), la réservation et la tarification des espaces de stationnement municipaux, comme suit :
 - d'un total de 127 espaces dans le Stationnement no 4 - Édifice Guy-Gagnon, selon la tarification en vigueur.
 - d'un total de 150 places dans le Stationnement no 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard au tarif "événements spéciaux" de 8 \$/espace/jour
 - des emplacements pour les autobus autour des stationnements nos 34, 35 et 36, au montant de 20 \$/véhicule/jour
 - des 50 places du Stationnement no 35 - Est de l'Auditorium au tarif "événements spéciaux" de 8 \$/espace/jour
 - des 78 places du Stationnement no 36 - Sud de l'Auditorium au tarif "événements spéciaux" de 8 \$/espace/jour
 - des 90 places du Stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) - arrière de l'Auditorium, près de la piste cyclable au tarif "événements spéciaux" de 8 \$/espace/jour
 - d'un total de 36 places par étage, soit celles situées au 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e étages du Stationnement no 38 - 4000, rue Ethel, selon la tarification en vigueur.
3. De lever, le cas échéant, la durée maximum de 4 h dans les stationnements nos 4, 35, 36 et dans le stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) durant les périodes d'utilisation visées à l'article 1.
4. De permettre, à l'occasion de l'événement visé par l'article 1, le stationnement sur le boul. Gaétan-Laberge gratuitement d'un côté seulement, soit du Pont Champlain vers la rue Hickson.

5. De permettre, à l'occasion du concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le vendredi 8 août 2014, le stationnement temporaire, entre 17 h et 21 h, sur le boul. de L'Île-des-Soeurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-07-28 16:36

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143461045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des parcs_des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les périodes relatives à l'utilisation des stationnements municipaux dans le cadre de l'événement "Highland Games" qui se tiendra le 3 août 2014 au parc Arthur-Therrien ainsi que pour le concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le 8 août 2014 au parc de West Vancouver.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210203 - 6 mai 2014 - Octroyer diverses subventions, sous forme de gratuité, pour les services requis et édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461019) : article 13) Société St-André de Montréal (St-Andrew's Society of Montreal) - Highland Games - parc Arthur-Therrien (Stade Ronald-Piché et terrain de football) - les samedis et dimanches 2 et 3 août 2014 de 7 h à 22 h - *rassemblement, BBQ et vente de boissons alcoolisées.*

DESCRIPTION

1) Highland Games

La Société St-André de Montréal (St-Andrew's Society of Montreal) organise les jeux écossais Highland Games au parc Arthur-Therrien (Stade Ronald-Piché et terrain de football), les samedi 2 août (montage) et dimanche (événement et démontage) 3 août 2014 de 7 h à 22 h. Escomptant des milliers de participants à l'événement, l'organisme sollicite la permission d'utiliser, gratuitement, les différents stationnements municipaux situés à proximité du site.

Après analyse de leur demande, les membres de la Commission des sports et des loisirs ne recommandent pas la gratuité de tous les espaces de stationnement demandés. Ils refusent l'accès gratuit au stationnement no 33 (arrière de l'Hôpital de Verdun), mais ils proposent d'autoriser l'utilisation des stationnements municipaux, comme suit :

Périodes d'utilisation :

- le dimanche 3 août 2014 de 7 h à 22 h (jour de l'événement et démontage des installations)

Dérogation à la tarification des stationnements :

a) Stationnement no 4 - Édifice Guy-Gagnon (160 places) : un total de 127 espaces seront

réservés. Soit, les 77 espaces à durée maximum de 4 h et un nombre de 50 places parmi les 64 espaces avec horodateurs. La durée maximum de 4 h est levée durant les périodes d'utilisation précitées pour permettre aux gens de participer à l'événement. La tarification s'applique dans les zones avec horodateurs et permis.

b) Stationnement no 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard (172 places) : un total de 150 places seront réservées. Des tickets pour espaces réservés seront remis aux gens qui veulent y garer leur véhicule au tarif d'événements spéciaux, soit 8 \$ par espace par jour. Les places restantes seront disponibles aux détenteurs de permis de l'Hôpital. De plus, si des groupes viennent en autobus, nous pourrons les stationner autour des stationnements nos 34, 35 et 36. Les emplacements pour les autobus seront facturés au tarif de 20 \$/véhicule/jour.

c) Stationnement no 35 - Est de l'Auditorium (50 places) : les 50 places seront réservées. Des tickets au tarif d'événement spéciaux, soit 8 \$ par espace réservé par jour seront remis aux utilisateurs. La durée maximum de 4 h est levée durant les périodes d'utilisation précitées.

d) Stationnement no 36 - Sud de l'Auditorium (78 places) : les 78 places seront réservées. Des tickets au tarif d'événement spéciaux, soit 8 \$ par espace réservé par jour seront remis aux utilisateurs. La durée maximum de 4 h est levée durant les périodes d'utilisation précitées.

e) Stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) - arrière de l'Auditorium, près de la piste cyclable (90 places) : les 90 places seront réservées. Des tickets au tarif d'événement spéciaux, soit 8 \$ par espace réservé par jour seront remis aux utilisateurs. La durée maximum de 4 h est levée durant les périodes d'utilisation précitées, le cas échéant.

f) Stationnement à étages no 38 - 4000, rue Ethel (179 places) : les participants désirant y garer leur véhicule pourront utiliser les espaces situés au 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e étages. Un total de 36 places par étage leur seront réservés. Ils devront toutefois payer le tarif des horodateurs, soit 1,50 \$/h.

g) Le stationnement sur le boul. Gaétan-Laberge sera permis gratuitement d'un côté seulement, soit du Pont Champlain vers la rue Hickson.

Il est à noter que le stationnement no 23 - Parc Therrien/Mgr-Richard, derrière l'école (61 places) ainsi que le dépôt à neige (215 places) seront utilisés par la Fondation canadienne Rêves d'enfants qui organise la 22e édition de leur Tournoi de balle molle au parc Arthur-Therrien (terrains de baseball nos 1, 2 et 3), le vendredi 1er août de 18 h à 23 h, le samedi 2 août de 8 h à 23 h, et le dimanche 3 août 2014 de 8 h à 19 h. Aucune tarification n'est applicable pour l'utilisation de ces espaces de stationnement selon l'annexe A du Règlement sur les tarifs.

2) Concert de l'Orchestre métropolitain

Dans le cadre du concert de l'Orchestre métropolitain qui sera présenté au parc de West Vancouver le vendredi 8 août 2014, il y a lieu de réserver les espaces de stationnement, tels que décrits sur le plan annexé au présent dossier décisionnel, pour la durée de l'événement. Conséquemment, il y a lieu de permettre le stationnement temporaire entre 17 h et 21 h sur le boul. de L'Île-des-Soeurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur.

1) Highland Games

Selon la dérogation proposé à l'annexe A du Règlement sur les tarifs, l'estimation des revenus de stationnement lors de la tenue des jeux écossais (Highland Games), le 3 août 2014 est de :

a) Stationnement no 4 - Édifice Guy-Gagnon (160 places) : un total de 127 espaces seront réservés au tarif de 10 \$/jour = 1 270 \$

b) Stationnement no 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard (172 places) : un total de 150 places seront réservées au tarif de 8 \$/espace/jour = 1 200 \$.

Un total de 5 autobus est envisagé X 20 \$/véhicule/jour = 100 \$

c) Stationnement no 35 - Est de l'Auditorium (50 places) : les 50 places seront réservées au tarif de 8 \$ par espace par jour = 400 \$

d) Stationnement no 36 - Sud de l'Auditorium (78 places) : les 78 places seront réservées au tarif de 8 \$ par espace par jour = 624 \$

e) Stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) - arrière de l'Auditorium, près de la piste cyclable (90 places) : les 90 places seront réservées au tarif de 8 \$ par espace par jour = 720 \$

f) Stationnement à étages no 38 - 4000, rue Ethel (179 places) : 36 places X 6 étages X 1,50\$/h X 15 h = 4 860 \$

Total des revenus estimés pour l'utilisation des stationnements municipaux = 9 174 \$

2) Concert de l'Orchestre métropolitain

Réservation des espaces de stationnement temporaire et permission d'y stationner entre 17 h et 21 h sur le boul. de L'île-des-Soeurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé, tels qu'indiqués sur le plan annexé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le stationnement sur le boul. Gaétan-Laberge sera permis d'un côté seulement (du Pont Champlain vers la rue Hickson). Le ralentissement temporaire de la circulation est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014). Voir aussi le Règlement RCA06 210012-4 modifiant le Règlement RCA06 21012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun (CA11 210246).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène M GAGNON
Chef de la division des parcs, des sports et du
plein air

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-25

Nicole OLLIVIER
Directrice de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1143461044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'octroyer des subventions, sous forme de gratuité, à la Société de développement commercial (SDC) Wellington, comme suit :
 - d'une valeur estimée à 1 720,98 \$ pour l'occupation du domaine public et l'utilisation des services requis dans le cadre du Festival de Marionnettes Plein la rue qui se tiendra les samedi 23 août et dimanche 24 août 2014.
2. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington suivantes :
 - 2.1. Lors des représentations organisées sur la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, dans le cadre du Festival de Marionnettes Plein la rue qui se tiendra les samedi 23 août et dimanche 24 août 2014.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun.
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.

3. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-07-28 15:28

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143461044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des événements promotionnels tenus sur la rue Wellington, la Société de développement commercial (SDC) Wellington souhaite modifier les heures d'ouverture des commerces durant la vente-trottoir.

Elle demande la permission de fermer complètement la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, à la circulation automobile afin d'y installer une scène extérieure les 23 et 24 août 2014 durant le Festival de marionnettes.

Elle aimerait également obtenir une subvention, sous forme de gratuité, pour l'émission de 5 permis de stationnement dans le stationnement Ethel ainsi que 3 espaces de stationnement sur la 6e avenue, 3 espaces sur la rue Régina et 6 espaces sur la rue Galt ; ceux-ci étant à l'usage des artistes et bénévoles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210056 - 4 février 2014 - Octroyer des subventions sous forme de gratuités et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisés par la Société de développement commercial (SDC) Wellington dans le cadre de l'événement «Cabane à sucre» sur la rue Wellington entre les rues Gordon et de l'Église qui aura lieu les 29 et 30 mars 2014. (1143461006)

CA14 210103 - 4 mars 2014 - Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington, dans le cadre des événements « Vente trottoir » qui se tiendront du 29 mai au 1^{er} juin et du 21 au 24 août 2014 ainsi que dans le cadre du Festival de Marionnettes Plein la rue qui aura lieu les 23 et 24 août 2014, selon les horaires proposés. (1143461013).

CA14 210204 - 6 mai 2014 - Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington (1143461026) : Piano urbain et Terrasse du quartier 21 ; kiosque d'information sur la piste cyclable ; Ventes trottoir - heures d'ouvertures.

CA14 210251 - 3 juin 2014 - Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington. (1143461027) : Soirées Salsa

CA14 210290 - 2 juillet 2014 - Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington. (1143461037) : Aménagement d'un coin de réparation de vélos ; Fête de quartier organisée à La Station, maison intergénérationnelle.

DESCRIPTION

À la séance du mois de février 2014, les ordonnances nécessaires à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial Wellington ont été édictées dans le cadre des événements "ventes-trottoir" et le "Festival de marionnettes Plein la rue".

La fermeture de la rue Wellington, entre le boulevard LaSalle et la 6e avenue, ainsi que l'interdiction d'y circuler et d'y stationner, a été demandée pour ces événements, aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 21 août, le vendredi 22 août 2014 de 8 h à 22 h
- le samedi 23 août, le dimanche 24 août 2014 de 8 h à 20 h 30

Afin d'ériger la scène qui accueillera le Fabuleux cirque Jean-Coutu, sur la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, la fermeture complète, pendant tout le week-end, de ce tronçon est requise, comme suit :

- de 20 h 30, le vendredi 22 août jusqu'au dimanche 24 août 2014 à 22 h.

En vue de l'installation de cette scène, douze (12) blocs de béton de 1000 lbs chacun devront être prêtés et livrés pour le vendredi 22 août 2014. La récupération des blocs pourra être faite à compter du lundi 25 août 2014.

Il est suggéré de permettre l'utilisation gratuite des espaces de stationnement requis pour l'usage des artistes et bénévoles impliqués dans cet événement.

Conséquemment, les ordonnances relatives aux règlements de l'arrondissement doivent être édictées afin d'autoriser l'occupation du domaine public et les rassemblements dans le cadre de ces événements. Les organisateurs devront néanmoins se conformer aux politiques, règlements et encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de la subvention, sous forme de gratuité, est estimée à **1 720,98 \$**, soit :

- le prêt et la livraison de douze (12) blocs de béton de 1000 lbs : **1 330,98 \$**
- l'émission de 5 permis (4 \$/jour) pour le stationnement à étages no 38 (4000, rue Ethel) 5 permis X 4 \$ X 2 jours = **40 \$**
- la perte de revenu (12\$/jour) pour l'occupation de 12 espaces de stationnement sur rue **144 \$** (12 espaces X 12 \$)

- la pose de housses sur 12 parcomètres : 41 \$ (1re housse) + 165 \$ (11 housses additionnelles X 15 \$) = **206 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accroître la notoriété de la rue Wellington, auprès de la population locale et régionale, comme pôle de divertissement majeur pour les familles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture complète de la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, et interdiction de circuler et de stationner dans ce tronçon, à l'occasion du "Festival de marionnettes Plein la rue"

- de 20 h 30 h le vendredi 22 août jusqu'au dimanche 24 août 2014 à 22 h.

Détournement de la circulation locale et des autobus sur la rue Wellington durant les événements.

Réservation des espaces de stationnement et installation de housses sur les parcomètres aux endroits suivants :

- 12 espaces de stationnement, soit : 3 espaces sur la 6e avenue à l'angle de la rue Wellington, 3 espaces sur la rue Régina à l'angle de la rue Wellington et 6 espaces sur la rue Galt, coin Sud-Est
- 5 espaces dans le stationnement à étages no 38 (4000, rue Ethel).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

L'information sera transmise par courriel aux instances concernées (SPVM, SSIM, STM, Surveillance du territoire, Travaux publics, Division de l'ingénierie (comité de circulation).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, le Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, le Règlement 1735 régissant un commerce ou une vente temporaire.

Conformément au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) et selon la Politique de soutien aux organismes de l'arrondissement de Verdun en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAROCHELLE
Chef de division du soutien administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-25

Nicole OLLIVIER
Directrice de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1143461042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des loisirs et des événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs

Il est recommandé :

1. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
Fête annuelle de fin de saison de l'Association du Soccer mineur Verdun - L'Île-des-Soeurs	- parc Beurling	- le samedi 23 août 2014 de 8 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie)
Fête annuelle de fin de saison de l'Association du Soccer mineur Verdun - L'Île-des-Soeurs	- parc Adrien-D.-Archambault	- le samedi 6 septembre 2014 de 7 h à 17 h (remis au lendemain en cas de pluie)

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun.
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
- Règlement RCA10 210005 régissant les ventes-débaras.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2014-07-28 16:35

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1143461042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des loisirs et des événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant un événement spécifique, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Programmation d'événements publics	CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210203, CA14 210288
Association de soccer mineur Verdun - Île-des-Soeurs	CA10 210 241, CA11 210317, CA12 210319, CA12 210382

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Liste des événements nécessitant l'édition d'ordonnances :

- 1) Association du soccer mineur de Verdun - Fête annuelle de fin de saison - parc Beurling - le samedi 23 août 2014 de 8 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie) / parc Adrien-D.-Archambault - le samedi 6 septembre 2014 de 7 h à 17 h**

(remis au lendemain en cas de pluie) / rassemblement, occupation, BBQ, gonflables

Pour souligner la fin de la saison estivale, l'Association du soccer mineur de Verdun (Club soccer Verdun IDS) organise deux fêtes annuelles rassemblant les jeunes participants et leur famille. L'une des fêtes a lieu dans le quartier de Desmarchais-Crawford, au parc Beurling (1000 personnes attendues), et l'autre dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, au parc Adrien-D.-Archambault (1500 personnes attendues). Lors de l'événement, il y aura remise de médailles et trophées ainsi que de l'animation. Des structures gonflables et chapiteaux seront installés pour l'occasion. De la nourriture et des breuvages seront distribués gratuitement aux participants.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, les organisateurs devront se conformer aux politiques, règlements et encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur qui permettra, entre autres, la présentation de divers spectacles, la vente d'aliments et d'articles promotionnels et la consommation de boissons alcooliques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains des événements en annexe ont un impact important sur la vie de quartier. Selon le cas, ils sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public" sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile nous sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. L'information sera transmise par courriel aux instances concernées (SPVM, SSIM, STM, Surveillance du territoire, Direction des travaux publics, Division de l'ingénierie (Comité de circulation)). Pour certaines activités, les organisateurs informeront les résidents des secteurs touchés par les événements précités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48)
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516)
- Règlement RCA10 210005 régissant les ventes-débarras, selon le cas.

Conformément au Règlement sur les tarifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LEDUC
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social

Le : 2014-07-28